

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 4 avril 2019

Le Président rappelle les décisions prises lors de la séance précédente puis expose les sujets à l'ordre du jour, à savoir :

### Comptes Administratifs 2018 :

Suite à une remarque émanant de la Préfecture, le compte administratif est à nouveau voté à l'unanimité des voix (voir compte rendu du précédent conseil municipal du 9 mars pour le détail chiffré).

### Taux des 3 taxes :

Les taux de fiscalité restent inchangés pour 2019, à savoir :

- Taxe d'habitation : 6,20 %
- Foncier bâti : 15,70 %
- Foncier non bâti : 22,60 %

### Subventions 2019 :

Le montant accordé au titre des subventions à verser à différents organismes pour l'année 2019 s'élève à 68 000 €.

### Vote des budgets 2019 :

Le conseil municipal adopte le budget général ainsi que celui de l'eau, comme suit :

#### Budget GENERAL

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	776 292.00	419 910.00	<b>1 196 202.00</b>
Recettes	830 299.50	419 910.00	<b>1 250 209.50</b>

#### Budget EAU

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	33 917.00	195 988.98	<b>229 905.98</b>
Recettes	33 917.00	346 709.20	<b>380 626.20</b>

Les principales **dépenses d'investissement** retenues dans le budget général sont :

- le remboursement des emprunts (72 000 €),
- le remboursement de l'emprunt à court terme (170 000 €),
- les travaux d'optimisation de l'installation de l'éclairage public rue Leclerc (42 900 €),

- l'aménagement esthétique du réseau d'électricité de l'éclairage public rue de Gaulle (36 800),
- l'acquisition de terrains (30 000 €),
- la chaudière de l'école maternelle (17 000 €),
- la création de cavurne pour le cimetière (16 000 €),
- l'achat de tableaux électriques pour la mairie (3 200 €),
- l'achat de signalétiques (2 000 €),
- d'autres dépenses de matériels pour l'atelier municipal (souffleur, tronçonneuse), équipements pour les écoles (VPI, tableaux blancs.).....

Les **recettes d'investissement** sont constituées par :

- la vente des terrains aux Preslots d'un montant de 288 000 €,
- l'excédent prévisionnel au budget de fonctionnement 2019 de 51 657 €,
- l'excédent de fonctionnement capitalisé au budget 2018 à hauteur de 12 514.48 €,
- les subventions du SIED d'un montant de 40 970 €,
- les subventions du Département de 6 100 €,
- la taxe d'aménagement pour 4 000 €,
- le remboursement de la TVA de 2018 de 3 088 €

### **Demande de subvention :**

Un projet de changement de chaudière est envisagé à l'école maternelle. Le conseil municipal décide de solliciter l'aide financière du Conseil Départemental au titre de cette opération.

### **Dispositif « Voisins Attentifs et Solidaires » :**

Le conseil municipal autorise le maire à signer une convention pour adhérer au dispositif « voisins solidaires » destiné à la participation citoyenne des habitants à la protection de leur environnement avec l'appui et sous le contrôle de la Police nationale.

### **Pouvoirs délégués :**

Le maire informe le conseil municipal des déclarations d'intention d'aliéner un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme, auxquelles il n'a pas été fait d'objection.

Vu, pour être affiché à la porte de la Mairie, le 8 avril 2019 par Nous, Alain BOUDOT, Maire de NAVENNE, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A NAVENNE

Le Maire



**A. BOUDOT**

*(Handwritten signature of Alain Boudot)*